



Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

Assemblée générale par procédure écrite entre les membres en janvier et février 2021

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2020

13 janvier 2007 – 13 janvier 2021 : quatorze années se sont écoulées depuis la création de notre association.

En raison de la crise sanitaire de la covid 19, notre assemblée générale (A.G.), initialement prévue le 30 janvier 2021 dans sa forme habituelle en salle de réunion à Menetou-Salon, a dû être remplacée par une procédure écrite entre les membres admise par les autorités administratives pour les associations dont l'A.G. devait avoir lieu entre le 3 décembre 2020 et le 1^{er} avril 2021.

Je vous présente donc le rapport moral et d'activités de l'année 2020 au cours de laquelle, malgré les perturbations provoquées par la crise sanitaire, nous avons quand même pu œuvrer, au moins partiellement, à la poursuite de nos objectifs : Préserver la qualité de la langue française, la faire aimer et la faire rayonner.



Concernant le nombre d'adhérents :

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'adhésions de notre délégation était de 59 dont 14 couples, ce qui donnait 73 membres, dont 68 domiciliés dans le Cher, une adhérente dans le département du Loiret, deux dans l'Indre, une en Charente-Maritime et une dans l'Orne.

En 2020, nous déplorons un décès, monsieur Dominique ESTER dit PROSPER de Menetou-Salon. Je vous invite à avoir une pensée pour lui. Compte tenu de quelques départs mais aussi de nouveaux venus, le nombre total d'adhésions de notre délégation au 31 décembre 2020 était de 53 dont 13 couples, ce qui donnait 66 membres dont 62 domiciliés dans le Cher, une adhérente dans le département de l'Indre, une dans celui de Loir-et-Cher, une en Charente-Maritime et une dans l'Orne (35 femmes, 30 hommes et 1 association).

Ainsi, nous avons eu le plaisir d'accueillir :

- En janvier, madame Françoise VASSE, de Mareuil-sur-Arnon ;
- En janvier également, monsieur Christian PARAT, de Bourges ;
- En octobre, madame Claudine PÉNAGÉ de Souesmes (41) qui a sollicité son rattachement à la délégation du Cher suite à la dissolution de celle du département de Loir-et-Cher.

Bienvenue à nos trois nouveaux adhérents.

Concernant l'administration :

En 2020, il a été tenu une assemblée générale ordinaire et deux conseils d'administration, soit un de plus que l'obligation statutaire.

Concernant les actions conduites :

Quatorze actions avaient été envisagées lors de l'assemblée générale du 25 janvier 2020.

1^{ère} action : Organiser un concours de français dans les classes de 4^e des collèges :

Cette action est conduite par un groupe de huit membres, à savoir mesdames NORMAND, ZEVACO-FROMAGEOT, ROUARD, et messieurs FOULEDEAU, GARNON, GROS, ROUARD et moi-même. Il convient de signaler l'appui logistique de madame ROBLET lors de la correction.

Concours 2019/2020 : Fin 2019, trois collèges du Cher avaient inscrit 8 classes représentant un total de 179 élèves pour participer en janvier 2020 au « Plumier d'or », concours qui se déroule au plan international. Il s'agissait des établissements de Châteaumeillant/Le Châtelet, Dun-sur-Auron et Sancergues. À souligner, le résultat de trois élèves ayant reçu un diplôme d'encouragements.

Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

En mars, au cours de la Semaine de la langue française et de la francophonie, les 24 élèves du Cher ayant composé les meilleures copies du « Plumier d'or » devaient participer au « Plumier d'argent » qu'organise notre délégation. L'épreuve n'ayant pas pu se dérouler en raison du confinement, le conseil d'administration a décidé de remettre à chacun différents livres en récompense de leur sélection au Plumier d'or. Ces livres - dont notre ouvrage « En français correct » - ont été acquis grâce aux subventions obtenues de la Ville de Bourges (200 €) et du Conseil départemental (600 €). En raison de la pandémie, la remise des récompenses n'a pas eu lieu en présence des parents, professeurs et élus ; les livres ont été portés aux trois professeurs référents par Claude LANGLOIS et moi-même.

Concours 2020/2021 : Fin 2020, cinq collèges ont inscrit 14 classes soit 315 élèves qui participeront en janvier au « Plumier d'or ». Il s'agit des établissements de Châteaumeillant/Le Châtelet, Dun-sur-Auron, Henrichemont, Saint-Doulchard et Sancergues.

2^e action : Poursuivre la vente de notre livre « En français correct » :

Depuis fin 2013, nos chroniques sont regroupées dans notre livre « En français correct ». Cet ouvrage continue à connaître le succès puisque 40 exemplaires ont été vendus en 2020, en plus des 26 offerts aux lauréats de nos concours. Au 31 décembre 2020, nous comptons 1096 ouvrages écoulés et il en restait 114 sur les 1210 imprimés au total. Nous pourrions donc continuer à offrir un exemplaire à nos futurs lauréats.

3^e action : Proposer une chronique à cinq médias radiophoniques locaux :

Nos chroniques sont toujours diffusées sous l'appellation « Mot à mot » sur les ondes de RCF Nièvre et de RCF en Berry. De même, Radio-Morvan, Radio-Résonance et Radio-Avallon continuent la diffusion sur leurs ondes sous l'appellation « En français correct ». Toutes ces chroniques sont celles de notre livre après une légère adaptation pour l'expression orale.

4^e action : Poursuivre la lisibilité de notre comptoir de présentation lors de la fête des associations :

Une banderole en toile plastifiée a été réalisée pour remplacer deux bandes de papier manuscrites qui commençaient à se déchirer après plusieurs années d'utilisation. La présentation de notre comptoir s'en trouve améliorée.

5^e action : Organiser une animation culturelle pour les festivités du 14 juillet à Menetou-Salon :

En raison de la pandémie de la covid 19, la municipalité de Menetou-Salon a décidé d'annuler toutes les festivités du 14 juillet. De fait, notre animation s'en est trouvée également supprimée.

6^e action : Organiser une animation culturelle au profit du Téléthon à Mareuil-sur-Arnon :

En liaison avec le comité du Téléthon de Mareuil-sur-Arnon, madame PINEAU-HAINAUX et messieurs FUSIER et PINEAU ont préparé la manifestation qui s'est déroulée le 19 septembre à l'occasion des journées du Patrimoine. Il s'agissait de corriger un texte dont certains mots comportaient des fautes. La somme de 112 euros a pu être remise au comité du Téléthon de Mareuil-sur-Arnon.

7^e action : Conduire une communication avec les médias :

Début février, monsieur Frédéric SIMÉON, nouveau correspondant du Berry Républicain pour Menetou-Salon a fait paraître un article à la suite de notre assemblée générale. Deux autres rendez-vous pris avec la rédaction du même journal ont été annulés en raison de la pandémie. J'ai accordé trois interviews téléphoniques fin octobre et début novembre à des journalistes de Radio-Montauban, Radio-Morvan et France Bleu Berry qui m'ont sollicité au sujet des abus d'anglicismes dans les médias.

8^e action : Organiser un pique-nique au cours de l'été :

C'est à l'abbaye de La Prée à Ségry dans l'Indre que Jean-Pierre PINEAU avait organisé notre pique-nique annuel, le dimanche 30 août. Après le verre de l'amitié pris sous la frondaison en compagnie de monsieur Philippe GALLAY, directeur de l'établissement, nous nous sommes réfugiés dans la salle de concert, le soleil

Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

ne brillant plus que dans les cœurs des 20 participants. Au cours de l'après-midi, j'ai fait le point sur l'avancement de nos actions puis mesdames BERGER et SENNETOT et monsieur LEBLOND ont proposé quelques animations portant sur la langue française. À la suite, Monsieur GALLAY nous a très aimablement invités à visiter l'abbaye sous sa conduite. Tous les participants sont repartis en paraissant contents et satisfaits.

9^e action : Reconduire le concours « Les Nouvelles de DLF 18[®] » :

En 2020, le groupe organisateur était composé de mesdames NORMAND, ZEVACO-FROMAGEOT, et monsieur GROS avec moi-même sous le pilotage de monsieur LEBLOND. Deux participants ont été les lauréats de l'édition 2019 du concours de nouvelles et auraient dû être récompensés au mois de mars pendant la Semaine de la langue française et de la francophonie. En raison de la pandémie, cette réunion n'a pas pu avoir lieu ; les lots de livres et les bons d'achat récompensant les lauréats leur ont été adressés par voie postale. Une nouvelle édition du concours a été lancée fin septembre 2020 mais aucune réponse ne nous a été adressée.

10^e action : Organiser une animation lors de la venue de huit enseignants moldaves dans le Cher :

En raison de la pandémie, les professeurs moldaves qui enseignent le français dans leur pays ne sont pas venus en France en 2020.

11^e action : Participer à la Fête des associations à Bourges :

Le dimanche 13 septembre, aux Rives d'Auron, de nombreux visiteurs ont été reçus et renseignés par mesdames TISSERAND et VASSE, messieurs BILLAULT, FUSIER, LANGLOIS, LEBLOND et moi-même. Comme chaque année, notre pavillon d'exposition a reçu de nombreux visiteurs dont certains se sont portés acquéreurs de notre livre « En français correct ».

12^e action : Participer au Salon du livre à Henrichemont :

En raison de la pandémie, les organisateurs ont annulé le salon.

13^e action : Rechercher des citations issues d'œuvres littéraires :

Comme les années précédentes, madame BERGER note des citations dans des cahiers et en fournit à la demande pour diverses actions. Cette année encore, quelques-unes ont été affichées dans notre pavillon d'exposition à la Fête des associations à Bourges.

14^e action : Vérifier la faisabilité du projet « Espace » d'une liaison avec le spationaute Thomas PESQUET :

Le projet envisagé consiste à demander à l'astronaute Thomas PESQUET de lancer un concours de français pour les jeunes, depuis l'espace, lors de son prochain séjour en 2021 dans la station internationale. Le conseil d'administration a trouvé l'idée intéressante mais souhaitant connaître le coût financier avant de se prononcer, un courrier préparé par monsieur LEBLOND a été adressé à T. PESQUET lui demandant son accord sur le contenu du projet et ses conditions financières. La réponse n'est pas encore parvenue.

En 2019, le conseil d'administration avait accepté la proposition de madame BRECQUEVILLE d'organiser une dictée au profit de l'amicale du personnel de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. L'animation, initialement prévue en 2019 a été légèrement différée et a eu lieu le 1^{er} février 2020 dans le Musée de l'école situé à côté de la bibliothèque patrimoniale des Quatre Piliers à Bourges. Une dizaine de participants ont apprécié la dictée et plusieurs ont acquis notre livre à la suite.

Enfin, en dehors du programme arrêté voilà un an, la 1^{ère} maire-adjointe (Communication – Animations - Associations - Culture – Sécurité) de la commune de Menetou-Salon a sollicité notre association pour l'organisation d'une dictée, en partenariat avec la municipalité. Initialement prévue le 21 novembre au profit du Téléthon, elle a été reportée au 12 décembre puis renvoyée sine die à 2021.

Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

L'assemblée générale de Défense de la langue française qui devait se tenir à Paris le 28 mars a été annulée en raison de la pandémie et remplacée par une consultation des membres par courrier.



En conclusion, le programme d'actions envisagé pour 2020 n'a été que partiellement réalisé du fait de la pandémie mais les actions qui ont pu être conduites montrent que nos adhérents sont toujours très motivés et dynamiques. J'adresse donc mes plus vifs remerciements à tous les membres de l'association qui n'ont pas ménagé leur temps, leur énergie, voire leurs moyens pour participer activement à la préparation, au lancement et au bon déroulement de nos actions en faveur de la langue française. Un très grand merci à vous tous, avec une mention particulière pour les membres du conseil d'administration.

Je répondrai personnellement à chaque adhérent qui souhaiterait recevoir des précisions ou des réponses à ses interrogations quant au présent rapport moral et d'activités sur lequel je prie chaque membre à jour de sa cotisation de bien vouloir se prononcer (contre, abstention ou approbation) en utilisant le bulletin de vote joint à mon envoi ; il sera à me retourner par courriel ou par courrier postal. **L'absence de réponse au plus tard le 15 février 2021 vaudra approbation.**

Le président,

Alain ROBLET